



PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 14 FEVRIER 2025

Le conseil municipal est convoqué le 7 février 2025 pour une réunion le 14 février 2025 à 20h30.

Membres présents : Laura BECOT, Bruno FLEURY, Yves FLEURY, Nadine JAVION, Karine SIMBELIE (en visio) Francis SIMBILLE et Mario VISCA.

Excusés : Yves CHAPPAZ, Chrystelle MATHIS (pouvoir à Nadine JAVION), Maxime LAMARQUE (pouvoir à Bruno FLEURY) et Luc WIART (pouvoir à Francis SIMBILLE).

Effectif en exercice du conseil : 11.

Présents ou représentés : 10

Majorité absolue : 6.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2024.
- Rapport n°2025-01 – Election du président de séance.
- Rapport n°2025-02 – Compte financier unique 2024.
- Rapport n°2025-03 – APCP Auberge-cantine.
- Rapport n°2025-04 – Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Rapport n°2025-05 – Budget 2025 – Décision modificative n°1.
- Rapport n°2025-06 – Taux d'imposition 2025.
- Rapport n°2025-07 – Fiscalisation FDEE.
- Rapport n°2025-08 – Temps scolaire.
- Rapport n°2025-09 – Subvention à une association.
- Rapport n°2025-10 – Groupement d'achat des carburants.
- Rapport n°2025-11 – Ligne de trésorerie.
- Rapport n°2025-12 – Déclassement de chemins ruraux.
- Rapport n°2025-13 – Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats.
- Mario VISCA est désigné comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre est approuvé à l'unanimité (K Simbelie ayant fait ajouter une précision sur les limitations de vitesse dans les hameaux sur voirie communale).

Rapport n°2025-01 Election du président de séance :

Monsieur le maire donne lecture :

- de l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales dans lequel il est précisé que dans les séances où le compte financier du maire est débattu, le conseil municipal élit son président,
- et de l'article L2121.21 qui indique que l'on procède au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation.

Yves FLEURY seul candidat est élu président de séance à l'unanimité

Rapport n°2025-02 – Compte financier unique 2024

Le conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif du budget général de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique accompagné des états de développement de compte tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

monsieur Bruno FLEURY, maire s'étant retiré,

déclare, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, que le compte financier unique dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le trésorier du SGC de TULLE et monsieur le maire, visé et certifié conforme par eux, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Rapport n°2025-03 – APCP Auberge-cantine :

Le maire rappelle la délibération n°2022-36 du 14 décembre 2023, portant sur le recours à une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle (2024-2025) de la réhabilitation de l'auberge-cantine route d'Orliac. L'échéancier doit être révisé au moment du vote du budget primitif pour prendre en compte la réalité des réalisations l'année n-1, le solde non réalisé faisant l'objet d'une décision soit de diminution de l'autorisation de programme, soit d'une modification de l'échéancier, soit les deux à la fois. Le présent rapport vise à présenter le bilan de consommation des crédits en 2024 et le report des crédits excédentaires sur le budget 2025 et l'ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement. Il est rappelé que le montant total de l'opération est de 112 000 € ttc. Les crédits consommés en 2024 s'élèvent à 45 798,66 € au lieu

de 89 000 € inscrits. Compte tenu de l'échéancier prévisionnel des travaux, il convient d'ajuster la répartition des crédits de la manière suivante :

	Prévisions	Réels 2024	Report	Total 2025
2024	89 000€	45 798,66 €	43 201,34€	
2025	23 000€	23 000,00€	43 201,34€	66 201,34€

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter le montant du crédit de paiement 2025 de l'APC pour les travaux de la auberge-cantine à 66 201,34€. Adopté à l'unanimité

Rapport n°2025-04 – Affectation des résultats :

Mr le maire présente les inscriptions budgétaires permettant l'affectation des résultats qui sont adoptées à l'unanimité.

Fonctionnement	
Recettes	341 681,51 €
Dépenses	-293 415,77 €
Résultat	48 265,74 €
Report 2023	18 848,08 €
Excédent cumulé	67 113,82 €
Investissement	
Recettes	234 015,29 €
Dépenses	-119 387,05 €
Résultat	114 628,24 €
Report 2023	-155 787,19 €
Résultat cumulé	-41 158,95 €
Affectation des résultats	
Résultat d'investissement	-41 158,95 €
Reste à réaliser en dépenses	-56 329,25 €
Reste à réaliser en recette	42 574,90 €
Solde des restes à réaliser	-13 754,35 €
Résultat	-54 913,30 €
Affectation en investissement qpte 1068	54 913,30 €
En report en fonctionnement qpte 002	12 200,52 €

Rapport n°2025-05 – Budget 2025 – Décision modificative n°1 :

Pour tenir compte des résultats de l'exercice 2024, le maire propose la décision modificative n°1 au budget 2025 qui est approuvée à l'unanimité.

	INVESTISSEMENTS	BP	DM1	TOTAL
10	FCIVA	15 000,00€	- 5 510,00€	9 490,00€
13	Subventions	8 000,00€	43 874,90€	51 874,90€
024	Produits de cession d'immobilisation	0,00€	8 300,00€	8 300,00€
021	Virt de la section de fonctionnement	50 000,00€	13 005,00€	63 005,00€
1068	Affectation du résultat 2024	0€	54 913,30€	54 913,30€
	TOTAL RECETTES	73 000,00€	114 583,20€	187 583,20€
21	Immobilisations	41 000,00€	73 424,25€	104 424,25€
001	Déficit 2024	0€	41 158,95€	41 158,95€
	TOTAL DÉPENSES	73 000,00€	114 583,20€	187 583,20€

	FONCTIONNEMENT	BP	DM1	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté	0€	12 200,52€	12 200,52€
	TOTAL DES RECETTES	337 000 €	12 200,52€	349 200,52€
60	Charges à caractère général	16 000,00€	- 153,48€	15 846,52€
61	Services extérieurs	50 000,00€	- 2 305,00€	47 695,00€
65	Charges de gestion	58 200,00€	1 000,00€	59 200,00€
67911	Tulle-agglo	29 000,00€	654,00€	29 654,00€
023	Virement vers investissement	50 000,00€	13 005,00€	63 005,00€
	TOTAL DES DÉPENSES	337 000,00	12 200,52€	349 200,52€

Rapport n°2025-06 - Taux d'imposition 2025:

Monsieur le maire propose au conseil municipal de définir les taux d'imposition pour l'exercice 2025, identiques à ceux de 2024.

- Taxe d'habitation : 8,25 %.
- Foncier bâti : 30,35 %.
- Foncier non bâti : 61,56 %.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-07 – Fiscalisation FDEE

Mr le maire propose au conseil d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés de la somme fixée par la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (777€ en 2025). Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-08 – Temps scolaire :

Mr le maire propose au conseil de se prononcer en faveur du renouvellement de la dérogation sur le temps scolaire qui permet à celui-ci d'être établi sur 8 demi-journées. Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-09 – Versement d'une subvention à l'épicerie d'Orliac :

L'épicerie d'Orliac sollicite le versement d'une subvention. Mr maire propose au conseil de verser une subvention de 500€ (identique à 2024). Les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget. Adopté à l'unanimité (Nadine JAVION et Maxime LAMARQUE ne participant pas au vote).

Rapport n°2025-10 – Groupement d'achat des carburants :

Suite à la délibération n°2021-62 du 18 décembre 2021, monsieur le maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à renouveler l'adhésion au groupement de commande des carburants mis en place par TULLE-AGGLO. Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-11 – Ligne de trésorerie

Mr le maire propose au conseil l'autoriser à utiliser en tant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 44 000€ pour couvrir les dépenses d'investissement et de renouveler la convention avec le crédit agricole (jointe en annexe). Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-12 – Retrait du domaine public communal

Mr le maire propose d'enclencher une procédure de déclassement de deux chemins ruraux de la commune (plans en annexes) qui ne sont plus utilisés depuis plusieurs dizaines d'années.

- Au BOURG, il s'agit d'un sentier de 1,40 m de large et de 66m de long, assurant une jonction pédestre entre la rue de l'église et l'impasse de la croix blanche. Il est mitoyen des parcelles :

- C476, C472, C474, C1030 propriétés de mr et mme GOREL, 57 rue de l'église à Orliac-de-Bar.

- C471, C473, C871, propriétés de mme PIRIOUX, 102 rue de l'église à Orliac-de-bar.

Non utilisé depuis de nombreuses années, il a été mis à jour lors du débroussaillage des parcelles par les GOREL à la suite de leur acquisition des parcelles sus-visées. Son déclassement n'entraînera aucune perturbation des dessertes ni aucune modification des usages.

- A LACHAUD, il s'agit de l'extrémité de l'impasse du Roc de la Mariotte, de 3,50m de large sur 38m de long. Une grange a été construite dessus à la fin des années 60, sans aucune autorisation, aucune trace de permis de construire n'ayant été retrouvée dans les archives. Selon l'actuel propriétaire, mr Daniel CUEILLE, ce bâtiment aurait été inauguré en présence de nouveau député de la circonscription élu en avril 1967, ce qui permet de dater approximativement sa construction. Il convient donc ici de 'régulariser' une situation vieille de plus de 55 ans.

Le maire sollicite l'autorisation du conseil pour engager les démarches administratives permettant cette opération de déclassement. Nadine JAVION soulignant qu'il est dommage que les chemins et sentiers ne soient pas mieux entretenus, ce qui prive de possibilités de randonnées.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n°2025-13 – Convention avec la fondation 30 millions d'amis

Le conseil autorise à l'unanimité la reconduction de la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants.

Questions diverses :

- Après échange sur les problématiques d'entretien du cimetière, il est décidé d'engazonner les allées principales.

- Mr le maire indique que les gérants de l'auberge-cantine l'ont informé qu'ils souhaitent cesser leur activité. Ils assureront la continuité jusqu'à la reprise afin de permettre le fonctionnement de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

A Orliac-de-Bar, le 14 février 2025

Le maire



BRUNO LLEURY

Le secrétaire



MARIO VISCA

